

## LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 18 septembre 2025.

Date et heure de la séance : 24 septembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 10

**Présents** : Mme Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - MM. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Florian CATINOT procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Thibaut FABRY procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY – Mme Adrienne LIBIOUL procuration à Mme Sylvie PARIS - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à Mme Karine VALLUY- Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Jean-François RAZAVET procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jacques CHATAGNIER-DUBOISSET.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Présidente de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 25/09/24/001**

**OBJET** : Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) : désignation des membres (2 titulaires et 1 suppléant).

Monsieur le Maire indique que, par lettre en date du 23 juin 2025, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier. Les candidats doivent être de nationalité française ou assimilé d'après les conventions internationales, avoir atteint l'âge de la majorité, jouir de leurs droits civiques et posséder des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie et au Centre Technique Municipal du 10 juillet au 3 septembre 2025, publié sur le site de la Ville et inséré dans l'édition du journal LA MONTAGNE du 17 juillet 2025.

Malgré ces publications, aucune candidature n'a été enregistrée.

En séance, Monsieur le Maire fait appel aux conseillers municipaux volontaires pour siéger au sein de la C.I.A.F.

Se sont portés volontaires et sont donc désignés pour représenter la commune :

- en tant que titulaires : MM. Bruno PONTRUCHER et Jean-Paul PRESLE
- Et M. Sébastien MORIN tant que suppléant.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

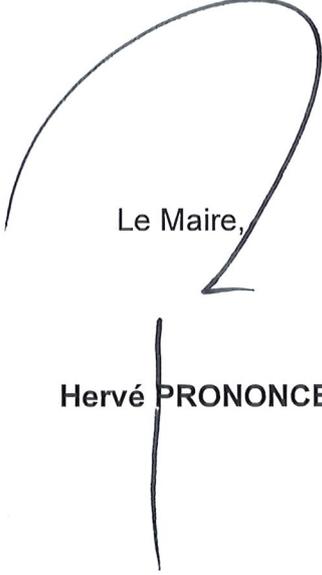
La Secrétaire de Séance,



**Karine VALLUY**



Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

La Directrice Générale des Services,



**Caroline SOULIGOUX.**